



COMMUNE DE LES LAUBIES

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 - Budget eau

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, www.les-laubies.fr, et peut être également consultée à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	42 965,11 €
Dépenses de fonctionnement	- 19 484,53 €
Résultats de l'année 2023	23 480,58 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **6 950,73 €**.

- **2) Les dépenses de personnel affecté (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **9 397,80 €** pour l'année 2023.

- **3) Atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre regroupe les redevances à l'agence de l'eau. Ces charges s'élèvent à **3 136€**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	12 276,38	6 950,73	- 43,38 %
012	Charges de personnel	9158,40	9 397,80	+ 2,61 %
014	Atténuation de produits	3 330,00	3 136,00	- 5,82 %
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
Total des dépenses		24 764,78	19 484,53	- 21,32 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Ventes de produits
- FCTVA

1) Vente de produits (chapitre 70)

Sur ce chapitre sont comptabilisés principalement les recettes de vente d'eau potable et les abonnements (42 961,26 €).

2) Autres produits de gestion (chapitre 75)

Les recettes proviennent du FCTVA (3,85)

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	95 769,35	112 627,95	+ 17,60 %
70	Ventes produits fabriqués	41 622,98	42 961,26	+ 3,21 %
75	Autres produits de gestion		3,85	
77		0,40		
Total des recettes		137 392,73€	155 593,06€	+ 13,24 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	268,70€
Dépenses d'investissement	- 0 €
Résultats de l'année 2023	268,70 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Pas de dépenses d'investissement en 2023.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 268,70 €. Elles correspondent au FCTVA.

